



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diplômes

Question écrite n° 35388

Texte de la question

Mme Barbara Romagnan interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir des formations conduisant au brevet de technicien supérieur en contrôle industriel et régulation automatique (BTS CIRA). En effet, ce BTS permet de former des professionnels à la conception de la partie contrôle-commande d'une installation industrielle (automatisation, dimensionnement, programmes...) et éventuellement à son installation. Les perspectives d'emploi des jeunes diplômés sont très bonnes puisque les entreprises recruteuses, tant des grands groupes que des PME, doivent faire face à une pénurie de candidats. Aussi, dans le cadre de la refonte envisagée des BTS, elle souhaiterait connaître le devenir de ce BTS CIRA pour en assurer la pérennité et le développement. Elle la prie de bien vouloir lui indiquer quelles actions pourraient être entreprises pour promouvoir cette formation professionnalisante courte qui offre des débouchés et des perspectives d'emploi très satisfaisantes, dans un contexte où le chômage des jeunes augmente.

Texte de la réponse

A la demande de l'union inter-secteurs papiers cartons pour le dialogue et l'ingénierie sociale (UNIDIS) et de l'union des industries chimiques (UIC), une réflexion a été engagée sur la création d'un brevet de technicien supérieur (BTS) pilotage des procédés par les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le BTS contrôle industriel et régulation automatique (CIRA) n'est absolument pas remis en cause dans sa finalité par la création de ce nouveau BTS. En revanche, les travaux de rénovation du BTS CIRA devront prendre en compte les réflexions issues du groupe de travail chargé d'étudier la création du BTS pilotage des procédés. On peut imaginer que le BTS CIRA sera amené à évoluer pour tenir compte davantage de la qualité, du développement durable et de la dimension conduite de projet. Dans tous les cas, cette rénovation devra s'appuyer sur une étude d'opportunité présentée par la branche professionnelle justifiant l'évolution du référentiel au regard des attentes des professionnels quant aux activités et compétences exigées dans le secteur de la régulation. Ce dossier devra bien entendu être soumis pour avis à la commission professionnelle consultative. Les travaux débutant, la mise en oeuvre ne devrait pas intervenir avant la rentrée 2015.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Romagnan](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35388

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8313

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 711